

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **HAGENBACH**

Réunion du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 12 juin 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy BACH, Maire.

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, SCHITTLY Benoît, 3^{ième} adjoint, M. LIEBY Michel, Mmes FREY Caroline, ZINK Astride, WERSINGER Monique, MM. BOESCH Éric, DELEIGNIES Bernard, M. MARTIN Claude, Mmes WALTER Nathalie.

Absents excusés: WERSINGER Michael, SCHULL Sandrine, BENJAMIN Carole

Procurations: WERSINGER Michael à Mme FREY Caroline, SCHULL Sandrine à M. STEMMELEN Marc

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 25 avril 2014
- 2.- Election des délégués du CM et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- 3.- Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs
- 4.- Lotissement au Cœurs des champs – tranche 2 :
 - validation du programme des travaux
 - lancement de l'appel d'offres
- 5.- Approbation de factures
- 6.- Approbation de devis
- 7.- Remplacement du PC du 2^o poste secrétariat
- 8.- Approbation du compte rendu annuel du SIAEP
- 9.- Délibération pour fêtes et cérémonies

Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 25 AVRIL 2014

Le Procès-verbal de la dernière séance a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a lu et adopté

2.- ELECTION DES DELEGUES DU CM ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

1. Mise en place du bureau électoral

M. BACH Guy, maire a ouvert la séance.

Mme WALTER Nathalie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme WERSINGER Monique, M. LIEBY Michel, M. SCHITTLY Benoit, Mme FREY Caroline

¹ Majorité des membres en exercice du conseil municipal. En l'absence de quorum, le conseil municipal doit être convoqué le quatrième jour suivant la réunion initiale et peut alors délibérer sans condition de quorum (art. L. 2121-17 du CGCT).

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4. Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	14
e. Majorité absolue ²	8

² Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHEREAU Philippe.....	14.....	quatorze
STEMMELEN Marc.....	14.....	quatorze
SCHITTLY Benoit.....	14.....	quatorze

4.2. Proclamation de l'élection des délégués ³

M ROCHEREAU Philippe.....
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
M STEMMELEN Marc.....
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.
M SCHITTLY Benoit.....
a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

5. Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme WALTER Nathalie.....	14.....	quatorze
M. DELEIGNIES Bernard.....	14.....	quatorze
M. LIEBY Michel.....	14.....	quatorze

5.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de

³ Indiquer, les noms prénoms, date et lieu de naissance, adresse de chaque délégué élu, le tour de scrutin à l'issue duquel il a été proclamé délégué, ainsi que le mot : « accepter » s'il accepte le mandat ou le mot : « refuser » s'il refuse. En cas d'absence, rayer les mots : « et a déclaré ... le mandat ».

suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu ⁴.

Mme WALTER Nathalie
 a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat
 M. DELEIGNIES Bernard.....
 a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat
 M. LIEBY Michel
 a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat

3.- DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

TITULAIRES

SUPPLEANTS

ROCHEREAU Philippe, commercial (CM)
 Né le 18/05/1964
 24 rue des juifs, Hagenbach

BOESCH Eric,
 né le 17/08/1967
 6, rue des juifs Hagenbach

STEMMELEN Marc, commerçant (CM)
 Né le 08/10/1965
 51 rue de Delle, Hagenbach

Mme SCHULL Sandrine, sommelière (CM)
 née le 23/07/1970
 6 rue de Cernay, Hagenbach

MARTIN Claude, agriculteur (CM)
 Né le 24/06/1964
 9 rue Georges Zink, Hagenbach

REIN Philippe, agriculteur
 né le 08/03/1965
 4 rue de Delle, Hagenbach

LIEBY Michel, artisan verrier (CM)
 Né le 17/10/1955
 12a rue des champs, Hagenbach

GRETER Benoit, artisan
 né le
 rue d'Eglingen, Hagenbach

SCHITTLY Benoît, technicien (CM)
 Né le 12/02/1971
 24 rue de Cernay, Hagenbach

WALTER Nathalie, (CM)
 né le 04/10/1966
 1 rue de la chènevière, Hagenbach

FREY Caroline, vendeuse (CM)
 Née le 07/09/1976
 22 rue d'Altkirch, Hagenbach

DELEIGNIES Bernard, (CM)
 né le 25/08/1956
 24 rue d'Altkirch, Hagenbach

WERSINGER Monique, chargée de clientèle (CM)
 Née le 09/02/1955
 21 rue des juifs, Hagenbach

ZINK Astride, vendeuse (CM)
 née le 12/06/1968
 20 rue d'Eglingen, Hagenbach

WERSINGER Michaël, docker (CM)
 Né le 18/07/1976
 25 rue d'Altkirch, Hagenbach

BENJAMIN Carole, infirmière (CM)
 née le 31/12/1972
 20 rue de Delle, Hagenbach

ZINK Frédéric, prop. Forestier
 Né le 09/03/1977
 23 rue d'Altkirch, Hagenbach

MEYER René, prop. Forestier
 né le 03/04/1953
 26 rue de Cernay, Hagenbach

ZINK Benoît, technicien
 Né le 20/11/1962
 32a rue d'Altkirch, Hagenbach

BASSET Marie-Christine, commerçante
 née le 23/04/1958
 11 rue de Cernay, Hagenbach

HAENIG Thomas, agriculteur

MARTIN Robert, agriculteur

Rue de l'Etang, 68210 GOMMERSDORF
GRENON Sébastien, mécanicien
13 impasse des Alpes – 68440 - ESCHENZWILLER

Rue de Bâle, 68210 DANNEMARIE
BIBLER Léonard,
29 rue principale, 68720 EGLINGEN

4.- LOTISSEMENT AU CŒURS DES CHAMPS – TRANCHE 2 :

4.1- Validation du programme des travaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver le programme de travaux concernant la 2^{ème} tranche du lotissement « Au Cœur des Champs » tel qu'il est proposé par le Bureau d'études AGE Parc des Collines 35 rue Victor Schoelcher 68200 Mulhouse. Le montant estimatif de ces travaux est de 185 000.00 € HT pour l'ensemble des deux lots.

4.2- Lancement de l'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la dévolution des travaux se fera conformément au code des marchés publics
- que l'ouverture et l'analyse des offres par la commission des appels d'offres se fera d'après les critères d'attribution suivants :
 - Prix des prestations 50 %
 - Valeur technique 40 %
 - Délai d'exécution 10 %
- qu'en matière de publicité, un avis d'appel public à la concurrence sera publié soit dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Cet avis sera également publié sur le profil d'acheteur de la commune du site de l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin).
- Autorise le Maire à lancer un appel d'offre ouvert concernant le Marché de travaux de viabilisation de la deuxième tranche de 11 parcelles du lotissement « Au Cœur des Champs » et de la réfection de la rue des champs sous la forme d'un marché en procédure adaptée (MAPA).
- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux et tous les documents liés à cet appel d'offre.

5.- APPROBATION DE FACTURES

5.1- Réfection installation électrique du logement de la Mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, décide par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, d'approuver la facture de l'entreprise STEMMELEN frères SARL, 51 rue de Delle 68210 Hagenbach pour un montant de 1 805.28 € HT soit 1 985.80 € TTC pour des travaux complémentaires de réfection de l'installation électrique du logement de la Mairie.

Cette somme est prévue au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 209 –logement Mairie-.

5.2- Facture installation sanitaire et plomberie

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, la facture de l'entreprise Yvan RECK 18 rue de Thann 68720 Spechbach-le-haut pour un montant de 8 917.83 € HT soit 9 809.61 € TTC. Cette facture intègre les différentes plus-values correspondantes à des travaux et fournitures supplémentaires ainsi qu'une moins value pour l'évier, le meuble et le mitigeur qui n'ont pas été posés à la cuisine.

Cette somme est prévue au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 209 –logement Mairie-.

5.3- Verres fusionnés – Caveau du Presbytère

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, la facture de l'entreprise VITRAUX LIEBY Michel et fils, 12a rue des champs 68210 Hagenbach pour la fourniture et la pose de deux verres fusionnés dans le caveau du presbytère. Cette facture se monte à 659,00 € HT soit 790.80 € TTC.

Cette somme est prévue au budget primitif 2014 à l'article 21318 opération 211 – aménagement cave presbytère-.

5.4- Terrassement à l'entrée du dépôt de la benne à déchets verts et pose d'enrobés

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, la facture de l'entreprise SADE Direction Régionale Est, 23 rue de la petite Ile BP 62009, 57054 Metz cedex, concernant des travaux de mise en forme des terres à proximité de la zone « benne à déchets verts », ainsi que la mise en enrobés du début du chemin forestier « Niederwaldweg ». Cette facture se monte à 4 929.00 € HT soit 5 914.80 € TTC et sera imputée en fonctionnement à l'article 61523 – voies et réseaux- .

6.- APPROBATION DE DEVIS

6.1- Salle « La Tuilerie » - Remplacement de la régulation du chauffage

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le devis de l'entreprise ENERGIES SERVICES, 28 rue de Vallauris 68520 Burnhaupt-le-bas pour le remplacement de la régulation des 2 salles chauffées par ventilo-convecteurs. Ce devis se monte à 1 397.90 € HT soit 1 977.48 € TTC et sera imputé en fonctionnement à l'article 61522 –Entretien de bâtiments-.

6.2- Salle « La Tuilerie » - Modification du départ eau froide sanitaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le devis de l'entreprise ENERGIES SERVICES, 28 rue de Vallauris 68520 Burnhaupt-le-bas pour la modification du départ eau froide sanitaire après le compteur de la salle « La Tuilerie ». Ce devis se monte à 693,45 € HT soit 832.14 € TTC et sera imputé en fonctionnement à l'article 61522 –Entretien de bâtiments-.

6.3- Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le devis de l'entreprise CARON SECURITE Z.I. rue Jules Weinbrenner 68800 Vieux-Thann pour l'achat de deux bouteilles d'air « Fenzy 6.9 l, 300 bar En bobinée carbone ». Ce devis se monte à 798.00 € HT soit 957.60 € TTC.

Cette somme est prévue à l'article 21568 opération 71 –matériel service incendie-.

6.4- Rénovation du logement de la Mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le devis de l'entreprise SM2P, 1B Avenue de l'Espérance 90000 Belfort pour la fourniture et pose d'un plafond coupe-feu dans le garage du logement de la Mairie. Ce devis se monte à 2 079.00€ HT soit 2 494.80 TTC.

Cette somme est prévue à l'article 21318 - opération 209 – logement Mairie -.

6.5- Modification budgétaire

Afin de réaliser ces travaux de rénovation du logement, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité des membres présents, de faire la modification budgétaire suivante :

- d'affecter 5 000.00 € à l'article 21318 - opération 209 – logement Mairie -, somme qui sera prise à l'article 2158 – opération 218 – travaux annexes à l'assainissement –

7.- REMPLACEMENT DU PC DU 2° POSTE SECRETARIAT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de pourvoir au remplacement de l'ordinateur secondaire du secrétariat de Mairie par un poste tout en un.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, approuve :

- la décision de changer cet ordinateur
- le devis n°2014 000 350 de la société Adéqu@tion.Web, 28 rue de Lattre 68560 Hirsingue pour un montant de 1 765.50 € HT soit 2 118.60 € TTC. Cette somme est prévue au budget primitif 2012 à l'article 2183 – opération 84 -.

8.- APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DU SIAEP

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2013 du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Balschwiller-Ammertzwiller et environs. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

9.- ART 6232 DU BUDGET PRIMITIF « FETES ET CEREMONIES »

Le Conseil Municipal décide d'utiliser comme suit les crédits qui sont inscrits à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget primitif 2014 et autorise le Maire à signer les mandats relatifs à cet article dans la limite des crédits alloués, à savoir :

- acquisition de présents à offrir à l'occasion de grands anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans, 95 ans visant les seuls habitants de la commune.
- acquisition de présents à offrir lors de grandes occasions, de noces d'or ou de diamant visant les seuls habitants de la commune.
- acquisition de cadeaux de Noël pour les personnes âgées et pour tous les enfants de la commune jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire
- prise en charge des repas liés à la journée de la Prévention Routière
- prise en charge du repas de Noël des personnes âgées du village
- prise en charge du repas annuel avec les bûcherons et les agents de l'ONF
- acquisition de médailles et décorations (famille française, médaille régionale, départementale et communale, médaille pour les pompiers,...) et fournitures pour les réceptions de ces diverses occasions
- acquisition de gerbes, cadeaux et fournitures diverses à l'occasion de grands événements et cérémonies : commémoration (8 mai, 11 novembre, ...), vie paroissiale (jubilé, ...), départs en retraite, cessation d'activité, mariage d'un agent communal ou d'un élu municipal ainsi que les naissances dans leur famille
- apéritifs et fourniture de vins d'honneur divers
- acquisition d'articles funéraires à l'occasion du décès d'un agent communal en activité ou en retraite, d'un élu municipal en activité ou en retraite, d'un bénévole et publication d'annonces mortuaires dans la presse locale.
- achat de sapins de Noël et de décors
- bons d'achat pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries

Cette délibération est reconductible annuellement pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE HAGENBACH SEANCE DU 20 JUIN 2014

Ordre du jour :

- 1.- Approbation du compte rendu du CM du 25 avril 2014
- 2.- Election des délégués du CM et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- 3.- Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs
- 4.- Lotissement au Cœurs des champs – tranche 2 :
 - validation du programme des travaux
 - lancement de l'appel d'offres
- 5.- Approbation de factures
- 6.- Approbation de devis
- 6.- Remplacement du PC du 2° poste secrétariat
- 7.- Approbation du compte rendu annuel du SIAEP
- 8.- Délibération pour fêtes et cérémonies

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BACH Guy	Maire		
ROCHEREAU Philippe	1 ^{er} Adjoint		
STEMMELEN Marc	2 ^{ième} Adjoint		Procuration de Mme Sandrine SCHULL
SCHITTLY Benoît	3 ^{ième} Adjoint		
LIEBY Michel	Conseiller municipal		
FREY Caroline	Conseillère municipale		Procuration de M. Michaël WERSINGER
ZINK Astride	Conseillère municipale		
WERSINGER Monique	Conseillère municipale		
BOESCH Eric	Conseiller municipal		
DELEIGNIES Bernard	Conseiller municipal		
WERSINGER Michael	Conseiller municipal	Absent, Procuration à Mme FREY Caroline	
BENJAMIN Carole	Conseillère municipale	Absente excusée	
MARTIN Claude	Conseiller municipal		
WALTER Nathalie	Conseillère municipale		
SCHULL Sandrine	Conseillère municipale	Absente, Procuration à Marc STEMMELEN	